



# MRC Coaticook

## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. c-27.1) que :

le conseil de la MRC, a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 21 octobre 2020, un **PROJET** de règlement afin de modifier le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) en vertu de l'article 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), soit le :

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-25.5

Règlement modifiant le règlement n° 6-25 édictant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

Ce règlement a pour but d'**intégrer** les nouvelles données concernant les **milieux humides potentiels et d'intérêt régional** afin de prendre en compte les nouvelles données de milieux humides de Canards illimités.

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a annoncé le 9 novembre 2020 que la région sociosanitaire de l'Estrie passe au palier d'alerte maximale (**rouge**). La Santé publique a procédé à ce changement en raison de l'évolution de la situation épidémiologique.

L'**arrêté n° 2020-074** du ministre de la Santé et des Services sociaux pris en date du 2 octobre 2020, prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit **remplacée par une consultation écrite** sur les territoires situés en zone **rouge** (niveau 4 - alerte maximale).

Le conseil de la MRC de Coaticook, recevra donc seulement par **écrit les commentaires des citoyens de la MRC** à l'égard de la modification réglementaire proposée, à compter du présent avis, et ce, jusqu'au **30 novembre 2020, à 16h00**, à l'adresse [dga@mrcdecoaticook.qc.ca](mailto:dga@mrcdecoaticook.qc.ca) au lieu d'une **assemblée publique de consultation** conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC de Coaticook.

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 10 novembre 2020.

La directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

Nancy BILODEAU, OMA  
Greffière